



CONVENTION DE PARTENARIAT PARC NATUREL REGIONAL DU LUBERON VELO LOISIR PROVENCE 2018 – 2020

Entre

Le Parc naturel régional du Luberon

dont le siège est Maison du Parc, 60 place Jean-Jaurès – 84 400 APT,
représenté par sa présidente, Dominique SANTONI,
ci-après désigné « PNRL »,

Et

Vélo Loisir Provence

Dont le siège est Le Grand Carré, 13 bd des martyrs – 04 300 FORCALQUIER,
Association N° 0044002988
représentée par son président, André BERGER
ci-après désigné « VLP »,

Préambule

- Cf. CHARTE DU PARC - ORIENTATION B.1 Réussir un aménagement fin et cohérent du territoire
- Cf. CHARTE DU PARC - ORIENTATION B.2 Améliorer le cadre de vie et la qualité de vie
- Cf. CHARTE DU PARC - ORIENTATION C.2 Mettre en œuvre les pratiques d'un tourisme durable
- Cf. CHARTE DU PARC - ORIENTATION D.1 Mobiliser le public pour réussir le développement durable
- Cf. CHARTE DU PARC - ORIENTATION D.2 Promouvoir des pratiques participatives

La volonté de réussir un « aménagement fin » du territoire fait de la qualité environnementale la référence fondamentale de tout projet d'aménagement et de développement. Cette ambition dépasse la nécessaire compatibilité des documents d'urbanisme et des projets d'aménagement avec la Charte du Parc, pour aborder plus finement l'amélioration du cadre et de la qualité de la vie.

Ainsi, l'implication du Parc dans la valorisation économique d'un patrimoine de qualité concerne naturellement l'activité touristique qui doit bénéficier plus efficacement et plus directement aux producteurs locaux de biens et de services. La volonté de ne pas faire de la qualité environnementale une contrainte sinon un facteur de développement, concerne l'ensemble des activités artisanales, commerciales et industrielles situées sur le territoire du Parc.

De ce fait, le Parc naturel régional du Luberon porte une attention particulière sur l'aménagement et la gestion concertée des sites et des itinéraires, la sécurité des pratiques et des pratiquants, l'information et la sensibilisation des pratiquants au respect de l'environnement et des autres usages, la formation et enfin la structuration et la valorisation d'une offre touristique durable.

Aujourd'hui, les différents itinéraires balisés vélo de route « Autour du Luberon » « Les Ocre à Vélo », « Le Pays de Forcalquier et Montagne de Lure à Vélo », l'« Euro véloroute n°8 », « Le Pays d'Aigues à vélo », le site VTT-FFC® « Pays de Forcalquier », « Alpes-Provence VTT », « La Grande Traversée VTT de Vaucluse », représentent de nombreux kilomètres d'itinéraires à vélo et à VTT. L'appropriation constatée de ces itinéraires fléchés (signalisation permanente), par nos concitoyens locaux et la confirmation d'une fréquentation vélotouristique croissante, méritent une détermination de tous les acteurs du territoire pour le développement du vélo.

Par ailleurs, l'association Vélo Loisir Provence, fondée en 1996, tient un rôle primordial dans le développement du tourisme à vélo sur le territoire du Parc.

Les missions de Vélo Loisir Provence sont de :

- Rassembler les prestataires touristiques : hébergements, restaurants, bars, loueurs de vélos, professionnels de l'accompagnement, transporteurs, sites culturels, caves, agences de voyages, producteurs et artisans, offices de tourisme au sein d'un réseau au service du tourisme à vélo sur les itinéraires « Le Luberon à vélo », et les grandes itinérances VTT « Grande Traversée VTT de Vaucluse » et l'« Alpes-Provence VTT » ;
- Animer un réseau d'adhérents, promouvoir et valoriser leurs prestations par les organismes touristiques commerciaux habilités ;
- Développer et promouvoir un maillage d'itinéraires à vélo sur route cohérent sur le territoire.

Ces actions répondent aux principes du tourisme et du développement durable, à savoir :

- une activité supportable à long terme sur le plan écologique, viable sur le plan économique et équitable sur le plan éthique et social pour les populations locales ;
- une activité voulue et maîtrisée localement comme un tourisme de rencontre et de partage, puisant ses arguments dans la richesse des terroirs et la convivialité des habitants ;
- une dynamique d'initiative et de gestion locales ayant des retombées économiques directes dans les communes tout en mettant en valeur le patrimoine naturel et culturel.

ARTICLE 1 : Objet de la convention

L'objet global de cette convention est de fixer les modalités de concertation et d'actions entre les deux parties ayant pour but commun d'agir en faveur du développement du tourisme à vélo et la valorisation des déplacements doux.

Le rapprochement entre les deux parties s'articule autour des articles avec les principaux axes suivants :

- Infrastructures et aménagements vélo ;
- Structuration de l'offre – animation et intermodalité ;
- Promotion et communication ;
- Expertise, veille touristique et prospectives.

ARTICLE 2 – Principes de collaboration

2.1 - Sensibilisation

La notion de développement durable prend en compte les finalités, les limites des activités humaines et ses exigences aussi bien environnementales, sociales, qu'économiques. La mission de sensibilisation au développement durable du Parc s'inscrit dans cette perspective de préparer la population à s'engager dans de nouveaux modes de fonctionnement individuels et collectifs. Le PNRL et VLP s'entendent sur le fait que la pratique du vélo et VTT est un moyen permettant la découverte douce et maîtrisée d'un territoire protégé, la responsabilisation des pratiquants et la sensibilisation au développement durable.

Des actions de sensibilisation seront menées par les deux structures, telles que :

- la conception et diffusion de supports d'interprétation identifiant les points remarquables liés au patrimoine naturel et culturel ;
- la diffusion du référentiel de recommandations en direction des organisateurs des manifestations vélo en milieu naturel et des critères de bonnes conduites pour les participants (vélos et VTT) ;
- l'identification d'actions exemplaires pouvant faire l'objet d'un transfert d'expérimentation d'un territoire à l'autre (notamment les PNR de PACA) ;
- l'organisation de voyage d'étude (sensibilisation d'élus et de techniciens), de journées techniques (échange d'expérience entre référents), de journées de découverte (interne aux professionnels adhérents à VLP), portant sur la connaissance du territoire et la pratique vélo.
- l'encouragement systématique des collectivités à "penser vélo" et à soutenir la pratique du vélo sous toutes ses formes, en collaboration avec l'ensemble de la filière vélo.

2.2 - Mobilité douce et maîtrise des transports

Coller l'image de la pratique du vélo à celle du Luberon passe par l'appui au développement de l'usage du vélo dans la vie quotidienne en Luberon. D'une manière générale et en coopération avec les institutions concernées, le PNRL et VLP s'attacheront à favoriser le lien entre les espaces urbains et les espaces naturels du territoire en privilégiant le transport public et les modes de circulations douces. La réduction de la circulation des véhicules individuels et la promotion du vélo, constituent un axe d'intervention pour les deux parties.

2.3 - Tourisme accessible

Le PNRL et VLP encourageront la prise en compte des principales déficiences (handicaps moteur, mental, visuel, auditif) pour l'accueil des visiteurs à vélo. Les deux parties poursuivront, en cohérence avec le dispositif d'accompagnement et de labellisation « Tourisme Handicap », leurs actions de sensibilisation des professionnels, le soutien technique pour améliorer l'accessibilité aux itinéraires (pistes cyclables et autres), dans les hébergements, les sites culturels, etc. L'ambition est d'améliorer « l'accessibilité vélo » aux personnes en situation de handicap et d'obtenir, sur une large partie du territoire, des possibilités de séjour « accessible », en équivalence avec les autres produits touristiques.

ARTICLE 3 : Engagement des parties

Le PNRL et VLP sont incités à mettre en place des réunions de concertation régulière afin de mieux appréhender leurs réseaux respectifs. Pour mener une politique de concertation entre le PNRL et VLP, deux référents dans chacune des deux parties sont désignés annuellement (Eric Garnier - PNRL / Sylvie Palpant - VLP). Ces personnes seront des contacts privilégiés pour une concertation sur les projets liés au tourisme à vélo.

3.1 - Infrastructures et aménagements

• Aménagements d'itinéraires sur route

Le PNRL et VLP conviennent que l'existence et la création d'itinéraires vélos constituent un outil privilégié de découverte du territoire « Parc naturel régional », dans le respect des sites naturels et des équilibres écologiques.

Le PNRL et VLP détiennent un savoir-faire particulier concernant le choix des itinéraires, le type d'aménagements et les priorités de mise en valeur. Il convient donc de définir la cohérence des actions, individuelles ou communes aux deux parties, pouvant être intégrées aux politiques régionale et départementale de développement du vélo.

Le PNRL et VLP travailleront ensemble pour mobiliser leurs réseaux respectifs sur un travail d'investigation et d'expertise, dans le but de mieux appréhender la problématique locale et ses contraintes évolutives, et pour gérer la fréquentation des itinéraires les plus fréquentés, de prévenir les conflits d'usage et de soulager les zones naturelles sensibles.

Une attention particulière sera portée sur la cohérence des réseaux d'itinéraires entre territoires, entre départements, ainsi que sur le respect du schéma régional des véloroutes et voies vertes et des schémas vélos départementaux.

Toutes créations ou modifications sur le territoire du Parc, d'itinéraires vélos avec balisage permanent, seront étudiées par les deux parties.

En VTT, le PNRL associera VLP aux réflexions sur les projets de création de circuits permanents et itinérances labélisés (espace VTT Provence Luberon Lure®).

• Entretien des itinéraires sur route

Les travaux de maintenance de la signalisation des itinéraires permanents « Autour du Luberon », « Les Ocre à vélo » et « Le Pays d'Aigues à vélo » ont été initiés par le Parc et sous maîtrise d'ouvrage du PNRL. VLP s'est toujours engagée avec l'aide de ses adhérents à faire remonter les absences de signalétique (travaux, dégradations, tags, etc.) qui portent préjudices au fonctionnement et à l'image de ces équipements structurants du territoire.

Afin de répéter la fréquence de veille, d'ajuster les besoins et de remplacer rapidement la signalisation directionnelle défectueuse, il est décidé que le PNRL délègue à VLP l'entière responsabilité de la veille et de la maintenance courante de la signalétique directionnelle des itinéraires « Autour du Luberon », « Les Ocre à vélo » et « Le Pays d'Aigues à vélo ».

Le PNRL garde la responsabilité technique et financière de l'acquisition des fournitures (panneaux, poteaux et visseries).

ITINÉRAIRES SUR ROUTE		
COMPETENCE PAR DOMAINE	Vélo Loisir Provence	Parc naturel régional du Luberon
Développement de nouveaux itinéraires	Conseils et force de proposition pour le développement de nouveaux itinéraires partagés ou en sites propres. Etudes pour de nouveaux itinéraires.	Recherche de co-financement de nouveaux itinéraires fléchés en site partagé ou en site propre. Lien avec les financeurs Liens avec les maître d'Ouvrages compétents (Départements, CC, communes). Mise en place de la gestion à long terme concernant l'entretien et le développement.
Entretien et amélioration des itinéraires existants	Actualisation du relevé précis du jalonnement des itinéraires "Luberon à vélo" (fiche type). Mise à jour des données sur le SIT du Parc. Veille et maintenance courante de la signalisation directionnelle des itinéraires « Autour du Luberon », « Les Ocre à Vélo » et « Pays d'Aigues à vélo » : Etat des lieux (4 jours) Maintenance courante (20 jours) Maintenance express (6 jours) Force de proposition pour l'amélioration des itinéraires et la mise en place d'équipements structurants. Mise en réseau des acteurs, assistance à la maîtrise d'ouvrage pour l'entretien des itinéraires permanents.	Construction et administration de la base jalonnement sur le SIT. Prêts à VLP de tablettes avec appli carto. Responsabilité technique et financière de l'acquisition de l'équipement et du matériel (signalisation et fournitures). Force de proposition pour l'amélioration des itinéraires et la mise en place d'équipements structurants. Mise en réseau des acteurs, assistance à la maîtrise d'ouvrage pour l'entretien des itinéraires permanents.

3.2 - Structuration de l'offre – animation des professionnels et intermodalité

On entend par structuration de l'offre vélo le développement des services proposés par des professionnels en lien avec le tourisme à vélo réunis au sein d'un réseau. Il convient de fédérer ces prestataires et de leur proposer une animation en cohérence avec leurs besoins. La structuration de l'offre est une composante indispensable au développement du tourisme à vélo sur le territoire.

Afin d'assurer une cohérence dans l'accueil des cyclistes et de favoriser une identité commune entre tous les acteurs touristiques concernés par la filière vélotouristique sur le territoire, VLP s'appuie sur un référentiel « Accueil vélo » territorial et national de France Vélo Tourisme (le référentiel commun est adapté pour l'accueil vélo et vététistes).

VLP est engagé dans la qualification de l'offre, au titre d'évaluateur de deux référentiels : 'Accueil vélo territorial', "Accueil vélo national".

La base de données des prestataires touristiques mise en place et gérée par VLP, peut être alimentée par le PNRL en fonction des services à développer.

VLP en tant que contributeur thématique de la base touristique régionale APIDAE, identifiera (tag) ses adhérents et complètera si nécessaire les informations partagés avec les OTI.

Le PNRL en tant que contributeur thématique de la base touristique régionale APIDAE, identifiera (tag) ses marqués "Valeurs Parc" et complètera si nécessaire les informations partagés avec les OTI.

STRUCTURATION DE L'OFFRE VELO		
COMPETENCE PAR DOMAINE	Vélo Loisir Provence	Parc naturel régional du Luberon
Structuration et Développement des services	Développement du réseau de socioprofessionnels. Mission d'évaluation des deux référentiels "Accueil vélo territorial" et "Accueil vélo national". Contribution à la base de donnée APIDAE. VTT : prospection des entrants potentiels autour de la GTV, L'Alpes-Provence et l'espace VTT Provence Luberon Lure®. Mise en place de services communs à l'ensemble du réseau et/ou par catégorie (port des bagages, location vélo, assistance dépannage...) Réflexions sur la modification ou sur la mise en place de nouveaux services selon l'évolution des clientèles et de la pratique vélo.	Intervention lors de la journée d'informations du développement du réseau si nécessaire. Conseils et aide informelle à la prospection. Mise en cohérence avec la marque "Valeurs Parc". Contribution à la base de donnée APIDAE (notamment sur la marque "Valeurs Parc"). Soutien technique à la recherche de financements. Aide à la réflexion sur la modification ou la mise en place de nouveaux services.

Animation des adhérents VLP	Organisation de 4 ou 5 journées de connaissance du territoire et de journées techniques (éductour) à l'attention des socio-professionnels et des professionnels du tourisme et de l'accueil. Organisation d'un voyage d'études tous les 2 ans si possible (selon les financements) à l'attention des socio-professionnels du territoire, des techniciens et des élus élargis au niveau régional.	Soutien technique à la recherche de financements. Intervention et/ou co-encadrement lors des journées lorsque c'est nécessaire. Aide à la réalisation si organisation d'un voyage d'études (notamment en Luberon). Informations sur les actions du Parc en matière touristique.
------------------------------------	--	---

3.3 - Promotion, communication

• Promotion & Communication

En relation avec le CRT, l'AVPA84, l'ADT 04, les offices de tourisme et les groupements de professionnels, le PNRL et VLP participeront à rendre l'offre vélo et l'offre de séjour vélo plus lisibles et plus attractives. Les deux parties auront une attention soutenue à l'égard des attentes des différents usagers et des différentes clientèles touristiques et se mobiliseront sur l'accueil de journalistes (individuels et groupés, en particulier les étrangers) et d'opérateurs de voyages.

Lors de la participation à des actions de promotion (salons, accueils presse et accueil de voyageurs), VLP s'engage à représenter le PNRL via les outils de communication et de promotion disponible.

De son côté, le PNRL s'engage à promouvoir VLP dans toutes les journées d'échanges et de rencontres de ses réseaux.

Les deux parties communiqueront ensemble sur certains de leurs outils de communication.

➤ Les sites Internet :

- Une collaboration étroite quant au développement et à la mise à jour du site Internet de VLP www.veloloisirsprovence.com est mise en œuvre afin de proposer un outil interactif et ergonomique utilisant également les moyens technologiques du SIT du Parc naturel régional du Luberon www.pnrpaca.org. VLP a la maîtrise d'ouvrage de son site Internet. Le Parc celle du SIT.
- VLP participera à la construction du réceptif de la plateforme web et web-mobile réalisé par le Parc et les PNR de PACA www.cheminsdesparcs.fr

➤ Les dépliants et autres supports références :

- VLP a la maîtrise d'ouvrage des éditions du « dépliant annuel VLP ».
- Les rééditions des dépliants de présentation générale « Les Ocre à vélo », « Le Pays de Forcalquier à vélo » et « Le Pays d'Aigues à vélo », sont à la charge de VLP, mais pourront être soutenues par des financements publics spécifiques et/ou un mécénat ciblé. Le PNRL apportera son appui technique dans la recherche de ces financements.
- Les documents gratuits de présentation des deux parties seront distribués dans leurs lieux d'accueil et circuits de distribution respectifs.
- Par ailleurs, les deux parties travailleront ensemble à tout ouvrage/guide permettant de développer la connaissance du territoire et de l'activité vélo.

Le PNRL et VLP s'engagent à mentionner et à apposer sur tout support de communication relatif aux actions ou opérations réalisées, leur logo, conformément à la charte graphique des deux parties. Un BAT préalable sera soumis avant édition et opérations de communication.

Cette mutualisation d'outils de promotion ne doit pas compromettre la lisibilité ni la responsabilité d'édition et de réédition des différents dépliants promotionnels.

A noter que chaque partie mettra à la disposition de son partenaire, suivant les disponibilités techniques, salle de réunion et vidéo projecteur au sein de leur siège respectif (réunion, groupe de travail, conférence de presse, etc.).

PROMOTION – COMMUNICATION		
COMPETENCE PAR DOMAINE	Vélo Loisir Provence	Parc naturel régional du Luberon
Promotion et Communication	Edition de documents et de supports numériques de promotion VLP, selon le plan de communication. Toutes éditions, si nécessaire, de dépliants ou flyers selon les actions mises en œuvre faisant la promotion des itinéraires. Edition de documents pour la promotion de tous nouveaux itinéraires. Outils de promotion pour les salons (stands). Mention du partenariat PNRL sur tous documents de promotion (avec logo). Accueil de la presse. Accueil de Tours Opérateurs et Agences de Voyages ou tout établissement prescripteur.	Soutien technique à la recherche de financements. Edition de documents et supports numériques de promotion Parc selon le plan de communication, en complémentarité de ceux édités par VLP. Promotion des itinéraires « Le Luberon en vélo » et de VLP sur l'ensemble des documents de promotion touristique et Internet édité en partenariat avec des éditeurs privés, et auprès des représentations publiques ou privées dans le domaine du Tourisme et du développement des mobilités douces (stands, événements...) Présence sur les accueils presse et TO si nécessaire. Promotion des itinéraires « Le Luberon à vélo » et de VLP lors des accueils presse.
Site Internet et application mobile de VLP www.veloloisirprovence.com	Gestion du site Internet et appli mobile (en plusieurs langues)	Lien de la page "Le Luberon à vélo" du site de VLP sur l'onglet vélo du site du PNRL.
Carte interactive VELO sur le SIT www.pnrpaca.org Informations sur les prestataires touristiques adhérents à VLP Informations sur les itinéraires Jalonnement itinéraires "Luberon à vélo" Autres données (localisation points d'eau et toilettes)	Définition du graphisme et outil. Lien de la carte interactive vélo du SIT depuis l'onglet vélo du site de VLP Actualisation annuelle des données sur les prestataires touristiques adhérents de VLP (fichier XLS ou autres). Exclusivité de l'information. Recueil des modifications de tracés (itinéraires permanents, liaisons et connexions aux adhérents VLP). Mise à jour des données de jalonnement des itinéraires "Luberon à vélo" sur projet carto SIT dédié.	Définition du graphisme et outil. Réalisation gestion, hébergement et mise à disposition des fonds référentiels (rasters et vecteurs). Mise à jour annuelle des données de localisation des adhérents VLP à partir du fichier XLS de VLP. Exclusivité aux adhérents VLP (hors gites Panda). Saisie et mise à jour annuelle des tracés (itinéraires permanents, liaisons et connexions aux adhérents VLP). Construction et administration de la base et projet carto SIT dédié. Prêts à VLP de tablettes avec appli carto.

publiques ...). La nature des données pourra évoluer selon les besoins.	Recueil des données. Saisie directe de certaines données sur le SIT du PNRL.	Actualisation des données.
Plateforme web et web-mobile "Chemins des Parcs" www.cheminsdesparcs.fr	Lien du site "Chemins des Parcs" sur le site web de VLP. Collaboration sur la mise en tourisme de l'offre vélo (choix des boucles vélo, descriptif du pas à pas, proposition de POI patrimoniaux et POI services).	Réalisation et gestion du site internet et appli mobile (projet de plusieurs langues). Intégration des modalités de pratiques vélo et vtt dans

• Animations et évènementiels

Le PNRL et VLP soutiendront et/ou co-organiseront (suivant leurs disponibilités techniques et possibilités financières) des animations vélos liées à l'idée de découverte, intégrées à l'échelle du territoire et respectueuses des principes de coopération, solidarité et équité.

Le but est de :

- véhiculer un message militant et incitatif pour le vélo, d'encourager les initiatives et de donner une tribune aux acteurs mobilisés (associations, collectivités, professionnels) ;
- promouvoir des outils de sensibilisation en faveur de l'environnement, notamment en direction des jeunes ;
- mettre en valeur la réalisation concrète d'éléments structurants « vélos » (itinéraires « Le Luberon à vélo », « La Véloroute du Calavon – EuroVelo 8 », etc.).

3.4 - Expertise, veille touristique et prospectives

• Expertise

Le PNRL et VLP pourront être sollicités pour apporter aux collectivités et aux comités d'itinéraires (ex. EV8) leurs compétences en matière d'aménagements et d'équipements annexes aux itinéraires, comme les points d'eau potable, les aires d'accueils, la signalétique d'information, les consignes à vélo, etc.

• Veille touristique

Le suivi et l'évaluation des retombées de la politique vélo sont très importants. En effet, cela permet aux partenaires, aux professionnels et à la population de se rendre compte de la mise en œuvre effective des actions prévues et de leurs incidences.

Le PNRL et VLP travaillerons ensemble à la pérennisation de l'observatoire "tourisme à vélo", en lien avec la Région, les départements et les ADT.

• Prospectives

Les deux parties s'engagent à profiter de leur partenariat pour répondre aux sollicitations qui s'inscrivent dans des objectifs conjoints, en particulier au sujet du développement local et du développement du tourisme à vélo.

Au-delà des rencontres entre experts et référents, un effort particulier sera porté sur les échanges dans le cadre de coopération régionale, nationale, européenne, pouvant mener à des actions concrètes (transports, accueil, services). L'objectif est d'arriver à ancrer des relations de coopération décentralisées de territoire à territoire, au travers de la rencontre de groupes organisés (professionnels du vélo, écotourisme, jeunes publics, etc.).

EXPERTISE, VEILLE TOURISTIQUE ET PROSPECTIVES		
COMPETENCE PAR DOMAINE	Vélo Loisir Provence	Parc naturel régional du Luberon
Expertise	Conseil et soutien aux collectivités.	Conseil et soutien aux collectivités et comités d'itinéraires.
Veille touristique	Coordinateur du comité d'itinéraires EV8. Mise en place en interne de mesures de la satisfaction des clientèles vélos et de la fréquentation touristique. Analyse des résultats annuels communiqués au PNRL.	Participation aux enquêtes de satisfaction et de fréquentation de la clientèle vélos sur l'ensemble du territoire du Parc naturel régional du Luberon en collaboration avec VLP.
Prospectives	Participation à des réunions de réflexions sur le développement de tout type de pratique du vélo (VTC, VTT, VAE ...) et des circulations douces sur le territoire (ex. les transports en commun, les nouvelles technologies, la mise à disposition de vélos, etc.). Echanges et partenariat avec d'autres territoires.	Organisation et participation à des réunions de réflexions sur le développement de tout type de pratique du vélo (VTC, VTT, VAE ...) et des circulations douces sur le territoire. Partenariat avec d'autres territoires, en particulier les autres PNR de PACA.

ARTICLE 4 : Contribution financière

4.1 – Adhésion à VLP

En tant que membre adhérent et conformément aux statuts de l'association type loi 1901 à but non lucratif, dénommée "Vélo Loisir Provence"; le PNRL versera à VLP la cotisation forfaitaire annuelle de **sept mille euros TTC (7 000 € TTC)**.

Cette somme versée en une fois, en début d'année civile, pourra être revue en fonction des actions complémentaires mises en place annuellement et par décision des deux parties.

4.2 – Maintenance signalétique

En contrepartie de la mission de veille et de maintenance courante de la signalétique permanente des itinéraires vélos confiée à VLP, le PNRL, sous réserve de disponibilités budgétaires, lui versera la somme forfaitaire annuelle de **neuf mille euros TTC (9 000 € TTC)**.

Le versement d'un acompte (50%) sera réglé en début de mission et le solde en fin d'année courante.

Les commandes et la prise en charge des fournitures nécessaires à cette mission de maintenance restent à la charge du PNRL.

Cette charge liée à la mission de veille et aux commandes des panneaux, sera revue à la baisse ou supprimée selon l'évolution de la maîtrise d'ouvrage des travaux de maintenance de la signalétique (cf. schémas vélo départementaux et schéma vélo régional).

En cas d'impossibilités budgétaires, le PNRL informera suffisamment tôt VLP afin que l'association n'engage pas la mission ni les dépenses.

ARTICLE 5 : Assurances

Le PNRL et VLP ont souscrit un contrat d'assurance garantissant les conséquences de la responsabilité civile pouvant leur incomber.

ARTICLE 6 : Durée

La présente convention prendra effet à compter du 1^{er} janvier de l'année de sa signature, pour une durée de 3 ans.

Un bilan annuel, réalisé par les référents, sera présenté aux responsables des deux parties avant la fin de l'année civile.

La présente convention pourra être reconduite après mise à jour, pour une durée de trois ans.

En cas de litiges, une solution à l'amiable sera recherchée en priorité.

La présente convention pourra être résiliée avant son échéance en cas de survenance de l'un des événements suivants :

- En cas d'inexécution par l'une des parties de ses obligations contractuelles ou de l'une d'entre elles, le présent contrat pourra être résilié à l'initiative de l'autre partie, sans indemnité, 15 (quinze) jours après une mise en demeure par lettre recommandée avec accusé de réception restée sans effet.
- En cas de manquement grave ou de comportement contraire à l'éthique et à la charte du PNRL (organisation respectueuse des principes de coopération, de solidarité et d'équité), le contrat pourra être résilié par le PNRL, sans indemnité, 15 (quinze) jours après envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception.

ARTICLE 7 : Attribution de juridiction

Tout litige survenant à l'occasion de l'application du présent contrat et que les parties n'auraient pas réussi à résoudre à l'amiable, sera porté devant le Tribunal d'Avignon. Toute modification au présent contrat et à ses éventuelles annexes devra être constatée par un écrit daté et signé par les deux parties.

Fait en 2 exemplaires à Forcalquier,

le _____

Pour le Parc naturel régional du Luberon
La Présidente
Dominique SANTONI



Pour Vélo Loisir Provence
Le Président
André BERGER

